



COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU TARN

Règlement du championnat des clubs OPEN saison 2019

ARTICLE 1 : OBJET

Le championnat des clubs se déroule par équipes composées de joueurs d'un même club, par poules, sous forme de championnat régulier avec application du règlement de jeu officiel de la FFPJP.

Ce championnat est géré par le Comité Départemental et plus précisément par le Comité de Pilotage composé de Messieurs MARTINEZ Joseph, TEPU Giulano, GARRIC Philippe, HENRY Eric et madame KNEPPER Brigitte

Un même club peut inscrire autant d'équipes désirées.

Dans la 1^{ère} et 2^{ème} division au maximum 2 équipes d'un même club pourront être réparties dans chaque groupe.

ARTICLE 2 : COMPOSITION DES EQUIPES ET REMPLACEMENTS

La composition des équipes est ouverte à toutes les catégories confondues (jeunes, féminines, séniors, vétérans) sans aucune obligation.

Chaque équipe est placée sous la responsabilité d'un capitaine pouvant être joueur.

Les équipes sont constituées de 6 joueurs, mais les feuilles de match présentées avant le début de chaque rencontre peuvent comporter jusqu'à 8 joueurs.

La composition des doublettes et des triplettes est effectuée librement par le capitaine d'équipe avant chaque phase de la rencontre, et n'est portée à la connaissance des adversaires qu'une fois le tirage au sort réalisé.

Un seul joueur muté extra-départemental est autorisé par équipe.

La feuille de match ne peut pas être modifiée (ni suppression, ni ajout) après le début de la compétition.

Modalités de remplacement :

Les remplacements éventuels peuvent intervenir en cours de parties, sauf pour le tête à tête.

Dans les parties doublettes et triplettes, il est permis de remplacer 1 joueur dans l'une et/ou l'autre équipe et donc, d'utiliser les 2 remplaçants.

Par contre, on ne peut remplacer 2 joueurs dans une même doublette ou une même triplette.

Chaque remplacement envisagé doit être signalé par le capitaine de l'équipe au capitaine de l'équipe adverse, à l'arbitre et opéré avant le jet du but de la mène suivante.

Dans tous les cas, le joueur sorti ne peut revenir jouer dans la même partie.

Changement d'équipe :

Pour éviter que des joueurs puissent jouer dans différentes équipes de leur club ou limiter les changements, les Ligues et Comités départementaux doivent adopter les mesures suivantes :

VOIR REGLEMENT CNC OPEN

Ces mesures sont d'application nationale pour tous les niveaux territoriaux, ainsi les Régions et Comités départementaux ne peuvent pas les modifier dans leurs Règlements Intérieurs respectifs.

Il est recommandé aux différents comités de pilotage de chaque niveau de se coordonner afin de tenir compte des éventuels « joueurs brûlés ».

Le respect de ces règles est de la responsabilité du capitaine de l'équipe. Son non-respect (avéré lors de réclamation ou de contrôle à posteriori) entrainera la perte du match pour l'équipe fautive.

En cas de récidive, l'équipe sera disqualifiée et rétrogradée en division inférieure l'année suivante.

ARTICLE 3 : DEROULEMENT DES MATCHS ET ATTRIBUTION DES POINTS

Chaque rencontre comprend 6 parties en tête à tête, 3 parties en doublettes et 2 parties en triplettes, qui rapportent respectivement : 2,4 et 6 points au club.

Le total des points est effectué en fin de rencontre pour déterminer le résultat du match. Il est alors attribué à chaque équipe 4 points pour une victoire, 2 points pour un match nul, 0 point pour une défaite et -1 point pour un forfait.

Les rencontres d'une même poule sont organisées le même jour sur un site unique et doivent débiter à 14H30. Tout report de date est interdit entre deux clubs.

ARTICLE 4 : FORFAIT ET SANCTIONS PECUNIAIRES

Il y a forfait quand l'équipe a moins de 4 joueurs (à 4, la rencontre peut se jouer et même être remportée).

Un club, sachant qu'une de ses équipes est forfait, a pour obligation de prévenir son adversaire et le responsable du Comité de pilotage, par téléphone, au plus tard l'avant-veille de la rencontre.

Cette disposition ne dispense pas le club de l'amende pour forfait.

En cas de forfait général, tous les résultats précédents de l'équipe sont annulés. L'équipe vainqueur d'un forfait sera considérée comme ayant remporté le match 19 a 0 (4 points et goal-average de +19) et l'équipe qui déclare forfait -1 point et goal-average de 0.

Une équipe qui déclare forfait pour une rencontre devra payer une amende de 50,00 € (cinquante euros).

Au deuxième forfait, l'équipe paiera une amende de 100,00 € (cent euros), sera exclue de la compétition et rétrogradée en 6^{ème} division l'année suivante.

ARTICLE 5 : ORGANISATION ET RESULTATS

Le club qui reçoit est chargé de fournir les feuilles de match, de les faire compléter et signer par les capitaines de chaque équipe, de les faire vérifier et signer par l'arbitre et de les envoyer dans les meilleurs délais au Comité Départemental, qui aura en charge le traitement et la communication sur le site www.petanque-tarn.com

En cas de carence, il appartient au Président du club qui reçoit de pourvoir à son remplacement, conformément à l'Article 20 du règlement sportif de la FFPJP.

Toutes les observations et réclamations doivent être adressées par écrit au Comité Départemental du Tarn (FFPJP), 148 avenue Dembourg, 81000 Albi, dans les 48 heures qui suivent la rencontre.

ARTICLE 6 : DEROULEMENT DU CHAMPIONNAT

A la fin des poules, en cas d'égalité entre diverses équipes, le classement sera effectué en fonction :

- 1/ du total des points marqués (*)
- 2/ du goal-average particulier
- 3/ du goal-average général (différence des points Pour et Contre)
- 4/ du total de points de rencontres le plus élevé (points Pour)
- 5/ du nombre total de victoires dans la phase de jeu puisque ce nombre

est impair ($6TT+3D+2T= 11$) et que le match nul n'y est pas possible puisque les parties se gagnent en 13 points.

(*)Cas d'égalité parfaite de points au classement : pour départager 2 équipes qui seraient dans ce cas la priorité est donnée à l'équipe qui a remporté la rencontre les opposant individuellement. En cas de nul entre les concernés, s'applique le critère 3 puis le critère 4 et au final le critère 5.

Cas d'égalité entre 3 équipes ou plus après le critère 1 s'applique le départage par la règle du mini championnat entre les équipes concernées. Suite à ce classement si l'une des équipes est première elle prend la préséance sur les 2 et plus des autres équipes, et dans le cas d'égalité subsistant entre 2 ou plus d'équipes s'applique dans l'ordre les critères 2 à 5.

Pour assurer le départage des meilleurs seconds en cas de poules paires et impaires on enlève dans les poules paires le résultat du match joué par les concernés contre le dernier de la poule.

En 1^{ère} division : les deux premiers de chaque poule disputeront les 1/2 finale qui opposeront le premier de chaque poule au second de l'autre poule.

Les deux derniers de chaque poule descendront en 2^{ème} division.

En 2^{ème} division : les deux premiers de chaque poule disputeront les 1/2 finale qui opposeront le premier de chaque poule au second de l'autre poule et monteront en 1^{ère} division.

Les deux derniers de chaque poule descendront en 3^{ème} division.

En 3^{ème} division : les premiers et seconds de chaque poule disputeront les 1/4 de finale et les 1/2 finalistes monteront en 2^{ème} division.

Les deux derniers de chaque poule descendront en 4^{ème} division.

En 4^{ème} division : les premiers et seconds de chaque poule disputeront les 1/4 de finale et monteront en 3^{ème} division.

Les deux derniers de chaque poule descendront en 5^{ème} division.

En 5^{ème} division : les premiers et seconds de chaque poule disputeront les 1/4 de finale et monteront en 4^{ème} division.

Les deux derniers de chaque poule descendront en 6^{ème} division.

En 6^{ème} division : les premiers de chaque poule et le meilleur second disputeront les 1/4 de finale et monteront en 5^{ème} division.

Pour les phases finales, en cas de match nul, il est organisé une épreuve de tir simplifié.

ARTICLE 7 : DEROULEMENT DE L'EPREUVE DE TIR

Six joueurs de chaque équipe, dont la liste sera préétablie par les deux capitaines avant le tir, auront deux boules à tirer :

- Cercle de tir de 1m de diamètre
- Cercle de lancer de 0,50m de diamètre
- Le tir s'effectue uniquement à la distance de 8m sur deux tours, c'est-à-dire que chacun des six tireurs aura 2 boules à tirer.
- A chacun des deux tours, le tir s'effectue sur une seule boule placée au centre du cercle de tir en opposant un à un, en alternance, les joueurs dans l'ordre de la liste :
 - La désignation de l'équipe qui débute le tir se fait par tirage au sort.
 - Les points sont comptabilisés par la table de marque, par annonce de l'arbitre principal, placé au cercle de la surface de tir après validation du tir (jugement des pieds dans le cercle), par le 2^{ème} arbitre placé au pas de tir :
 - 1 point pour la boule touchée restant dans le cercle
 - 3 points pour la boule touchée et sortie
 - 5 points pour le carreau restant dans le cercle de tir
- L'équipe ayant totalisé le plus grand nombre de points à la fin des deux tours remporte le match.
- En cas d'égalité après les deux tours, on procèdera à l'épreuve de tir appelée « mort subite », aux mêmes conditions que dans les deux tours sauf que le match est perdu par l'équipe qui aura la première, simplement manqué la boule cible.

ARTICLE 8 : TENUE VESTIMENTAIRE

Les joueuses et joueurs participant aux différentes rencontres de ce championnat doivent être habillés avec au moins un haut identique portant l'identification du club.

ARTICLE 9 : CALENDRIER SAISON 2019

Les dates et l'ordre des rencontres sont fixés par le Comité Départemental.

Samedi 16 mars

Samedi 23 mars

Samedi 29 juin

Samedi 14 septembre

Samedi 21 septembre

Samedi 28 septembre

Samedi 5 octobre

Samedi 12 octobre 2018 à 14h30

1/4 de Finale de 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} divisions

Dimanche 20 octobre 2018 à 08h00

1/2 Finale et Finales de 1^{ère} et 2^{ème} divisions

1/2 Finale et Finales des 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} divisions

En cas d'impossibilité pour un club d'organiser sa journée de championnat à la date prévue pour des raisons valables, le comité de pilotage peut inverser l'ordre des rencontres

Les cas particuliers seront étudiés par le comité de pilotage qui se réserve le droit de modifier ou d'annexer ce règlement en cours de saison.